REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Loire

Commune de Margerie-Chantagret

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

Nombre de conseillers		
En	14	
exercice	14	
Présents	10	
Votants	14	
Absents	4	
Pouvoir	4	

L'an deux mil vingt quatre Le vingt trois janvier, à 20 heures Le Conseil Municipal de la commune de Margerie-Chantagret dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Georges BONCOMPAIN, Maire de Margerie-Chantagret

Date de convocation : 12 janvier 2024 Date d'affichage : 12 janvier 2024

Présents: BONCOMPAIN Georges – PEYRARD Philippe – FAYE Eric – VERNET

Monique - BARRET Philippe - MORIN Roger - BERTOLINI Caroline - BUTIN Isabelle -

DEVIDAL Laure - DEVIDAL Patrice -

Absents excusés: PERAT JC – CHASSAGNEUX N -BESSON P- PEYRARD C

Pouvoirs : PERAT JC donne pouvoir à FAYE E

BESSON P donne pouvoir à BUTIN I

CHASSAGNEUX N donne pouvoir à DEVIDAL P

PEYRARD C donne pouvoir à MORIN R

Secrétaire: VERNET Monique

ORDRE DU JOUR:

- Approbation de la convention « Santé au travail » avec le CDG
- > Subventions communales
- ➤ Clôture du budget « lotissement le Clos du Gareton »
- ➤ Présentation et délibération par rapport à l'aménagement de la place de l'église et de la mairie
- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour travaux d'aménagement de la voirie place de l'église et place de la mairie

QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du 7 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : Approbation de la convention « Santé au Travail » avec le Centre de Gestion DEL 1-2024

Mr le Maire explique au conseil municipal qu'il y avait déjà une convention « pôle santé au travail » avec le CDG 42. Celle-ci est arrivée à échéance le 31/12/2023. Il faut donc signer une nouvelle convention pour une période de 3 ans, renouvelable, par tacite reconduction, pour de nouvelles périodes de trois années, dans la limite de 12 ans. 3 options sont proposées :

- Médecine du travail : option 1

- Prévention des risques professionnels : option 2

- Médecine du travail + prévention des risques professionnels : option 3

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ DECIDE de renouveler la convention avec l'option 3

➤ AUTORISE le maire à signer cette convention

OBJET: Subventions aux associations communales

DEL 2-2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des associations pour lesquelles nous attribuons une subvention.

Après discussion, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'UNANIMITE, d'attribuer une subvention, conformément au vote du budget, aux associations suivantes :

Comité sports et loisirs : 300 €
Société de chasse : 200 €
Sou des Ecoles : 400 €
Bibliothèque : 400 €

➤ Les P'tites Bricoleuses : 200 €

➤ Amicale des sapeurs- pompiers : 200 €

Club de l'Amitié : 200 €
Anciens Combattants : 200 €
MJC les Fougères : 200 €
Forez Fast Runner : 300 €

OBJET: Clôture du budget « le clos du Gareton »

DEL 3-2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des résultats du budget « le clos du Gareton » :

	Débit	Crédit
Compte 110		154 883.01
Compte 6045	35 910.20	
Compte 65888	0.04	
totaux	35 910.24	154 883.01
A reverser		118 972.77 €

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- ➤ AUTORISE le virement du résultat « Budget lotissement le clos du Gareton » au « Budget communal »
- ➤ AUTORISE la clôture du « Budget lotissement le clos du Gareton » au 31/03/2024
- ➤ AUTORISE le maire à signer tous les documents s'y rapportant

OBJET : Présentation de l'aménagement de la place de la mairie et de l'église DEL 4-2024

Il a été présenté au conseil municipal le projet d'aménagement des places de la mairie et de l'église, sur la base d'une pré-étude de détails réalisée par le bureau d'études de Loire Forez Agglomération.

Le budget travaux d'aménagement s'élève à 746 893 € HT.

Plusieurs subventions ont ou seront demandées aux divers financeurs potentiels (Etat- Région- Département – Agence de l'eau – etc....) pour obtenir des subventions pouvant aller jusqu'à 80 % du budget prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 « pour » 4 « contre » et 1 « abstention » :

- ➤ DONNE son accord sur le réaménagement des places de la mairie et de l'église, tel que présenté
- > DONNE le pouvoir au maire pour signer tous les documents s'y rapportant

OBJET : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour travaux d'aménagement de la voirie place de l'église et de la mairie

DEL 5-2024

Suite aux projets de l'aménagement des places de la mairie et de l'église, la commune et Loire Forez Agglomération souhaitent constituer un groupement de commandes, de façon à réaliser des économies d'échelle sur ce projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix « pour » et 4 « abstentions » :

- ➤ ACCEPTE la constitution d'un groupement de commandes
- > DONNE l'autorisation au maire pour signer la convention et tous les documents s'y rapportant

OBJET:	QUESTIONS DIVERSES

➤ La commune de Margerie-Chantagret ne souhaite pas utiliser son droit de préemption pour les 2 dossiers présentés.

> Application « Illiwap » :

C'est une application sur I Phone et Smart Phone gratuite pour les utilisateurs. Celle-ci permet de recevoir en temps réel des alertes, des messages, des signalements, des manifestations, faire des sondages, etc....

A ce jour, il y a environ 171 abonnés.

Location des salles communales :

En 2023, la location des salles nous a rapporté 5610 €

Délibération	Objet
1	Approbation de la convention « Santé au travail » avec le CDG
2	Subventions aux associations communales
3	Clôture du budget « le clos du Gareton »
4	Présentation de l'aménagement de la place de la mairie et de
	l'église
5	Convention constitutive d'un groupement de commandes pour
	travaux d'aménagement de la voirie place de l'église et de la mairie

Mr BONCOMPAIN Georges	
maire	
Le secrétaire	
Mme VERNET Monique	